

# Guide du parent



# PRIORITÉ<sup>MC</sup> JEUNESSE



Programme de prévention des abus pédosexuels dans les organismes



Priorité Jeunesse est un programme du Centre canadien de protection de l'enfance

978-0-9869134-1-9

#### AVERTISSEMENT

Le programme Priorité Jeunesse s'adresse aux organismes de services à l'enfance et les aide à offrir un milieu sûr pour les enfants et à assumer leur obligation de protéger les enfants placés sous leur responsabilité. IL NE VISE PAS À DONNER D'AVIS JURIDIQUES, et les utilisateurs du programme ne devraient pas se baser sur son contenu à cette fin. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude et l'actualité de l'information, mais le programme Priorité Jeunesse ne saurait prendre en compte les obligations légales particulières auxquelles un organisme pourrait être assujéti. Tâchez d'obtenir un avis juridique avant de prendre des mesures qui pourraient engager votre responsabilité civile.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>QUI NOUS SOMMES</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>LE PROGRAMME PRIORITÉ JEUNESSE</b>	<b>4</b>
<b>POURQUOI CE GUIDE</b>	<b>5</b>
<b>COMMENT UTILISER CE GUIDE</b>	<b>5</b>
<b>TEST DE CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PERSONNELLE</b>	<b>6</b>
<b>CONNAÎTRE LES RISQUES - LES DÉLINQUANTS PÉDOSEXUELS</b>	<b>8</b>
Le conditionnement des enfants	10
<b>COMPRENDRE LES ABUS PÉDOSEXUELS</b>	<b>13</b>
Commettre un abus pédosexuel	13
Reconnaître les signes	14
Les révélations d'abus	15
Comment réagir aux révélations d'un enfant	17
Comment signaler un cas d'abus ou d'inconduite	18
<b>OUTILS DE PRÉVENTION</b>	<b>24</b>
Le plan de protection de la famille	24
Comment renforcer la sécurité de votre enfant	31
Ce que votre enfant doit apprendre	31
<b>CHOISIR UN ORGANISME SÛR POUR VOTRE ENFANT</b>	<b>33</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>36</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>37</b>



## Qui nous sommes

### Le Centre canadien de protection de l'enfance

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme caritatif national voué à la sécurité personnelle des enfants. Notre but est de réduire la violence faite aux enfants par l'entremise de programmes et de services destinés à la population canadienne. Notre mission :

- Réduire les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants
- Sensibiliser la population à la sécurité personnelle et à l'exploitation sexuelle des enfants
- Participer aux recherches d'enfants disparus
- Représenter et promouvoir la cause des enfants exploités sexuellement



### Le Centre canadien de protection de l'enfance met en œuvre des programmes et des services nationaux :

**cyberaide!ca**® [cyberaide.ca](http://cyberaide.ca)

Cyberaide.ca tient lieu de centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, notamment par le biais de la pornographie juvénile (images d'abus pédosexuels), de la cyberprédation (leurre), de la prostitution d'enfants, du trafic d'enfants et du tourisme pédophile.

 **enfants avertis**® [enfantsavertis.ca](http://enfantsavertis.ca)

Enfants avertis est un programme de prévention qui vise à outiller les enfants contre la maltraitance. Enfants avertis stimule le développement de l'estime de soi et du savoir-agir chez les enfants; le programme repose sur une approche communautaire pour mieux faire connaître les consignes de sécurité et de protection des enfants. Enfants avertis comprend un manuel de l'enseignant, de l'information sur comment réagir à des révélations d'abus, des programmes de formation, des livres, des marionnettes, des jeux, et des activités en ligne pour les familles.

 **PRIORITÉ JEUNESSE**  
[prioritejeunesse.ca](http://prioritejeunesse.ca)

Priorité Jeunesse est un programme qui aide les organismes de services à l'enfance à créer des milieux sûrs pour les enfants. Priorité Jeunesse propose des stratégies, des politiques et une approche méthodique pour aider les organismes à réduire les risques d'abus pédosexuels et à protéger les enfants placés sous leur responsabilité.

**Recherche et représentation :** Ce programme compile des données sur la maltraitance infantile au Canada, son évolution et ses caractéristiques. Le volet recherche nourrit le volet représentation, qui soutient l'amélioration des programmes, des services et des lois en matière de protection de l'enfance.

La sensibilisation et l'éducation sont au cœur de toutes nos activités. Depuis 1985, nous offrons aussi des services en cas de disparition d'enfants au Manitoba sous l'égide de Child Find Manitoba.





## Introduction

Les enfants au Canada participent presque tous les jours à des activités en dehors de leur foyer. Entre les garderies, les sports d'équipe et les activités parascolaires, nos enfants mènent une vie active et sont souvent placés sous la responsabilité d'autres adultes. Ces expériences s'avèrent le plus souvent plaisantes et enrichissantes, et elles préparent les enfants à devenir des adultes équilibrés. Tout comme nous le faisons pour la sécurité des environnements physiques pour les enfants, nous devons accorder une grande importance à la prévention des abus pédosexuels. Nous savons que certains délinquants sexuels passent par des organismes de services à l'enfance pour se donner un motif « légitime » d'être en contact avec des enfants. Le présent guide apportera aux parents l'information et les outils nécessaires pour protéger leur enfant. Il veut amener les parents à prendre conscience des risques et à mobiliser leur collectivité en vue de créer des milieux sûrs pour les enfants.

## Le programme Priorité Jeunesse



Priorité Jeunesse est un programme complet qui aide les organismes de services à l'enfance à prévenir les abus pédosexuels et à repérer rapidement ceux qui n'ont pas pu être prévenus, à intervenir et à y mettre fin. Il propose des stratégies, des politiques et une approche méthodique pour aider les organismes à réduire les risques d'abus pédosexuels et les encourager à jouer un rôle actif dans la protection des enfants placés sous leur responsabilité.

Au Canada, il existe de nombreux programmes de prévention axés sur la sécurité personnelle. Souvent, ces programmes s'enseignent dans les écoles. Bien qu'essentiels, ces programmes font toutefois abstraction des risques organisationnels auxquels les enfants sont exposés. C'est un fait bien connu que des cas d'abus et d'inconduite sexuelle surviennent parfois dans le contexte d'une activité ou d'un programme pour enfants. Le programme Priorité Jeunesse explique aux organismes comment baliser les relations adultes-enfants et créer des milieux sûrs et enrichissants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance destine le programme Priorité Jeunesse à tous les organismes qui œuvrent auprès des enfants. Priorité Jeunesse répond à un besoin en matière de prévention des abus pédosexuels, car nous savons que les délinquants sexuels s'infiltrent parfois dans les organismes de services à l'enfance. La sensibilisation et la mise en place de mesures préventives sont des moyens efficaces de dissuader les délinquants pédosexuels et de protéger les enfants.

### PRIORITÉ JEUNESSE AIDERA LES ORGANISMES À :

- ✓ prévenir les abus pédosexuels par des mesures de sensibilisation et d'éducation;
- ✓ apprendre à distinguer les comportements appropriés et inappropriés;
- ✓ élaborer des stratégies visant à réduire au minimum les risques d'abus pédosexuels;
- ✓ concevoir des programmes axés sur la sécurité et la surveillance des enfants;
- ✓ établir des limites claires en ce qui a trait aux relations adultes-enfants;
- ✓ veiller à ce que les allégations d'abus pédosexuels soient traitées avec sensibilité, diligence et efficacité;
- ✓ prendre conscience de leur obligation légale de signaler les abus pédosexuels;
- ✓ se doter d'un code de conduite rigoureux en matière de services à l'enfance;
- ✓ former tous les membres de leur personnel qui travaillent auprès des enfants;
- ✓ intervenir pour faire cesser dès que possible tout abus qui n'a pas pu être prévenu.

Les parents ont le premier rôle en matière de protection de l'enfance. La sensibilisation aux abus pédosexuels et la mise en place de mesures préventives contribueront à la création de milieux sûrs pour votre enfant et les autres enfants de votre communauté.

Le présent guide s'adresse spécialement aux parents. Il vous apportera tous les éléments nécessaires pour comprendre le problème, évaluer vos connaissances, protéger votre enfant et choisir des organismes sûrs.



## Pourquoi ce guide



Il arrive que des délinquants sexuels s'infiltrent dans un organisme de services à l'enfance dans le but précis de côtoyer des familles et des enfants.

La plupart des enfants prennent part à des activités quotidiennes et à des activités parascolaires qui les amènent à passer du temps en dehors du foyer, sous la supervision d'autres adultes. Les organismes de services à l'enfance veulent essentiellement offrir des milieux sûrs et enrichissants aux enfants placés sous leur responsabilité, mais certains ne font rien pour prévenir les abus sexuels. Les organismes doivent faire preuve de vigilance et se doter de règles et de protocoles pour protéger les enfants placés sous leur responsabilité.



Les abus pédosexuels sont un grave problème, et les parents doivent savoir comment ils se manifestent afin de les détecter et de les prévenir.

Les parents et les organismes qui comprennent le problème des abus pédosexuels et qui connaissent les méthodes utilisées par les délinquants pédosexuels sont en meilleure posture pour développer des outils et des stratégies afin de réduire les risques au minimum.



Le présent guide vous outillera pour choisir des organismes sûrs pour votre enfant, évaluer le degré de protection de votre famille et apprendre à votre enfant à veiller sur sa sécurité.

Comme parent, vous avez le devoir de vous assurer que les organismes à qui vous confiez votre enfant appliquent des mesures efficaces de protection de l'enfance. Si votre enfant est inscrit à un programme exempt de politiques et de procédures de protection de l'enfance, communiquez avec les responsables et parlez-leur de Priorité Jeunesse.

## Comment utiliser ce guide

- 1 Évaluez vos connaissances en matière de sécurité personnelle (à partir de la page 6)
- 2 Prenez conscience des risques : les délinquants pédosexuels, le processus de conditionnement, les abus pédosexuels (à partir de la page 8)
- 3 Voyez où, quand et comment signaler des cas d'abus ou d'inconduite (à partir de la page 18)
- 4 Prenez des mesures préventives : plan de protection de la famille et leçons sur la sécurité personnelle et les limites personnelles (à partir de la page 24)
- 5 Apprenez comment choisir des organismes sûrs pour votre enfant en posant des questions (à partir de la page 34)

## Test de connaissances en matière de sécurité personnelle

Avant de passer à l'étape suivante, testez vos connaissances actuelles sur la sécurité personnelle des enfants.

Répondez par **VRAI** ou **FAUX** aux énoncés suivants :

### Questions

1. Les enfants qui semblent consentir à un abus sexuel sont des victimes.
2. Apprendre aux enfants à se méfier des étrangers est un bon moyen de les protéger contre les risques d'enlèvement et de maltraitance.
3. Les enfants risquent davantage de se faire agresser par des étrangers.
4. Les délinquants pédosexuels s'attaquent sans distinction aux enfants auxquels ils ont accès.
5. Les jeunes enfants sont ceux qui sont les plus vulnérables aux abus sexuels.
6. Apprendre aux enfants la différence entre un bon et un mauvais toucher est le meilleur moyen de les sensibiliser aux abus sexuels.
7. Le conditionnement est une technique couramment utilisée par les pédoprédateurs.
8. L'aide, l'affection et les menaces sont des ruses utilisées pour enlever ou agresser sexuellement des enfants.
9. Les délinquants pédosexuels ne se gênent pas pour recourir à la force physique.
10. Un enfant qui est victime d'abus sexuel préviendrait normalement un adulte aussitôt.
11. Les enfants ne sont jamais innocents de ce qui leur arrive lorsqu'ils se retrouvent dans une situation d'abus sexuel.
12. Les adolescents préviennent presque toujours un adulte de confiance en cas d'abus sexuel.
13. Tous les délinquants pédosexuels ont subi des abus sexuels lorsqu'ils étaient enfants.
14. Les délinquants pédosexuels n'ont jamais de relations intimes avec des adultes.
15. Les limites jouent un rôle important dans la sécurité personnelle d'un enfant.
16. En éducation préventive, inspirer la crainte N'EST PAS un bon moyen d'amener les enfants à prendre leur sécurité personnelle au sérieux.



# Réponses

- 1. VRAI.** Aucun enfant ne peut consentir à un abus sexuel. La loi canadienne fixe l'âge de protection à 16 ans. Même un enfant de plus de 16 ans ne peut consentir à un contact sexuel avec un adulte en situation de confiance.
- 2. FAUX.** Dans la tête d'un enfant, un étranger est une personne qui inspire la peur et la méchanceté. Les délinquants pédosexuels se présentent habituellement aux enfants comme des personnes gentilles et aimables.
- 3. FAUX.** La plupart des enfants victimes d'abus sexuel connaissent leur agresseur.
- 4. FAUX.** Les délinquants pédosexuels choisissent habituellement leurs victimes.
- 5. FAUX.** Les enfants de 11-17 ans sont les plus vulnérables à l'exploitation sexuelle.
- 6. FAUX.** Ce concept est déroutant, parce qu'un « mauvais toucher » n'est pas nécessairement désagréable. La notion de « mauvais toucher » peut amener l'enfant à éprouver des sentiments de honte et de culpabilité par rapport aux abus qu'il a subis.
- 7. VRAI.** Pour en savoir davantage sur les techniques de conditionnement utilisées par les pédoprédateurs, voir page 10.
- 8. VRAI.** L'aide et l'affection font partie du processus de conditionnement (page 10), tandis que les menaces et l'intimidation visent à terroriser l'enfant pour maintenir sa soumission.
- 9. FAUX.** La plupart des délinquants pédosexuels conditionnent les enfants et développent des relations avec eux pour obtenir plus facilement leur soumission. Peu recourent à la force physique.
- 10. FAUX.** Les enfants ont plutôt tendance à attendre avant de faire des révélations.
- 11. FAUX.** Les abus sexuels bouleversent les enfants; en situation d'abus sexuel, les enfants ne sont pas toujours conscients de ce qui leur arrive.
- 12. FAUX.** Les adolescents sont ceux qui parlent le moins en cas d'abus sexuel.
- 13. FAUX.** Les délinquants pédosexuels n'ont pas tous subi des abus sexuels lorsqu'ils étaient enfants.
- 14. FAUX.** Beaucoup de délinquants pédosexuels sont des personnes mariées qui ont de nombreux partenaires adultes.
- 15. VRAI.** Il ne fait aucun doute que les limites personnelles aident les enfants à prendre conscience des dangers et à se protéger contre la maltraitance. Voir page 32 pour de l'information sur les limites personnelles.
- 16. VRAI.** Les tactiques de peur sont un moyen inefficace d'éduquer les enfants à la sécurité personnelle, car la peur entre en conflit avec la mémoire.

Pour en savoir davantage sur les mythes et les réalités entourant la sécurité personnelle des enfants et les abus pédosexuels, cliquez [www.prioritejeunesse.ca](http://www.prioritejeunesse.ca).



## Connaître les risques – Les délinquants pédosexuels

La plupart des adultes qui travaillent auprès des enfants ne leur font aucun mal. La plupart des milieux sont sûrs et permettent aux enfants de vivre des expériences agréables. Il arrive toutefois que des personnes abusent de leur situation de confiance et fassent du tort aux enfants. Les sections suivantes contiennent des renseignements importants sur les risques de maltraitance dans les organismes. Comme c'est le cas pour tous les milieux, il vous appartient de connaître les risques auxquels votre enfant est exposé dans le cadre des activités parascolaires et communautaires auxquelles il participe.

### BON À SAVOIR

#### LES DÉLINQUANTS PÉDOSEXUELS S'INFILTENT SOUVENT À DESSEIN DANS DES ORGANISMES DE SERVICES À L'ENFANCE

**Les personnes qui choisissent de travailler avec des enfants et qui en viennent à leur faire subir des abus sexuels se divisent généralement en deux catégories :**

1. Celles qui veulent être en contact avec des enfants pour assouvir leur déviance sexuelle. Il s'agit d'une conduite délibérée.
2. Celles qui ont des troubles affectifs ou psychologiques plutôt que des déviances sexuelles. Par exemple, une amitié entre un enfant et un adulte pourrait prendre un mauvais tournant et donner lieu à une relation inappropriée et à des actes d'inconduite sexuelle. Un adulte qui n'a pas d'antécédents d'abus sexuels peut quand même se retrouver dans une situation où ses besoins sont satisfaits par l'exploitation d'enfants.

**Les délinquants pédosexuels ciblent la clientèle des organismes de services à l'enfance parce qu'ils prétendent :**

- qu'ils y seront bien placés pour gagner la confiance de la victime et de son entourage;
- qu'ils pourront agir impunément;
- qu'ils ne s'exposent pas à des sanctions clairement définies.



## Les infractions passent souvent inaperçues parce que :

- l'auteur projette l'image d'un bénévole ou d'un employé dévoué et hors pair (extrêmement gentil, serviable, excellent avec les enfants, apprécié, etc.);
- les autres employés et bénévoles ainsi que les parents n'imaginent pas que quelqu'un tenterait de commettre de telles infractions;
- les autres employés et bénévoles ainsi que les parents pensent qu'un cas d'inconduite ou d'abus ne passerait pas inaperçu;
- l'auteur fait entrer discrètement ses comportements déviants dans le cadre de tâches légitimes (s'occuper des enfants, les accompagner dans des sorties, leur consacrer du temps seul à seul, participer à des sorties avec coucher, les accompagner aux toilettes, leur demander de l'aide, etc.).

## BON À SAVOIR

### LES ABUS PÉDOSEXUELS COMMENCENT SOUVENT PAR DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Les abus pédosexuels sont un problème complexe, parce qu'ils sont rarement évidents, même aux yeux des parents et d'autres adultes responsables. En présence d'un cas évident d'abus, les mesures à prendre apparaissent souvent plus clairement. La violence verbale, le harcèlement, l'intimidation physique et l'agressivité sont tous des exemples évidents d'abus.

C'est face aux cas moins évidents de comportements inappropriés ou inacceptables que les parents ne savent pas toujours comment agir. Exemples de comportements inappropriés : obsession ou intérêt démesuré pour un enfant, favoritisme, faveurs spéciales, commentaires à caractère sexuel, gestes inappropriés (se frotter contre un enfant, lui caresser les cheveux, etc.). Il est important de pouvoir détecter rapidement ces comportements qui dépassent les limites de l'acceptable. Les parents doivent savoir en quoi consiste une atteinte à la pudeur ou une inconduite pour être en mesure d'intervenir rapidement.

## BON À SAVOIR

### DANS LA PLUPART DES CAS D'ABUS PÉDOSEXUELS, L'ENFANT CONNAÎT BIEN L'ABUSEUR

La plupart des abus pédosexuels sont commis par une personne connue de l'enfant. Il s'agit souvent d'un membre de sa famille ou, parfois, d'une personne de confiance extérieure à son foyer, par exemple un adulte associé à une activité parascolaire.

Le présent Guide du parent vous aidera à identifier les risques en présence au sein d'un organisme de services à l'enfance. Il vous aidera aussi à identifier les risques en présence au sein ou aux abords de votre foyer ainsi que dans votre quartier. Si vous apprenez qu'un enfant a besoin d'aide (qu'il s'agisse de votre enfant ou de tout autre enfant), alertez votre service de police ou de protection de l'enfance.

*« Dans bien des cas, les délinquants pédosexuels ne font pas seulement semblant d'être gentils; ils le sont. »*

K. Lanning  
(communication  
personnelle,  
8 septembre 2009)

## Le conditionnement des enfants

Les cas d'enfants qui se font exploiter sexuellement à l'insu de tout le monde sont hélas beaucoup trop fréquents. Pourquoi? Parce que l'enfant, souvent, s'est fait conditionner. Le conditionnement est un processus généralement long, graduel et cumulatif par lequel un abuseur gagne la confiance d'un enfant et développe des affinités avec lui. Le pédoprédateur utilise toutes sortes de techniques subtiles de manipulation pour se rapprocher d'un enfant et l'inciter à répondre à ses avances sexuelles. Il développe des relations avec l'entourage adulte de l'enfant pour que sa présence auprès de ce dernier soit bien vue et encouragée.

Le conditionnement commence souvent par des comportements subtils qui n'ont apparemment rien d'anormal et qui peuvent donner l'impression que l'individu est très bon avec les enfants. De nombreuses victimes qui ont survécu à des abus sexuels n'avaient pas eu conscience de se faire conditionner de la sorte et refusent de croire que cette manipulation faisait partie intégrante de la démarche de l'abuseur.

### LE CONDITIONNEMENT

#### Les étapes du conditionnement :

- Le prédateur développe une complicité avec l'enfant pour l'inciter à garder le silence et à lui revenir systématiquement.
- La première étape consiste à gagner la confiance de l'entourage adulte de l'enfant.
- Le prédateur commence par développer une amitié avec l'enfant pour gagner sa confiance.
- Ensuite, les limites de l'enfant (et sa capacité de se protéger) sont mises à l'épreuve par différents moyens (blagues obscènes, bousculades, caresses dans le dos, jeux sexuels, etc.) pour voir s'il est susceptible de parler.
- Les contacts non sexuels font bientôt place à des contacts sexuels « accidentels ». Cela se fait généralement dans le contexte de jeux, pour que l'enfant n'interprète pas nécessairement ces contacts comme étant délibérés et inappropriés.
- L'enfant est amené à croire qu'il est tout aussi responsable de provoquer ces contacts. La plupart des enfants ne se rendent même pas compte que la nature des contacts se transforme; certains ne remarquent rien ou restent simplement perplexes face à des comportements qui deviennent de plus en plus intimes et sexualisés. Les contacts peuvent ensuite se faire de plus en plus envahissants ou abusifs.
- Le prédateur place la victime en situation de dépendance affective par rapport à lui.
- Le prédateur prend des moyens dissuasifs pour obtenir le silence de l'enfant.
- Le prédateur amène l'enfant à se sentir redevable envers lui (et, parfois, à vouloir le protéger).

« Un enfant peut en venir à prendre conscience de ce qui se passe, sans pour autant vouloir que la relation cesse. »

K. Lanning  
(communication  
personnelle,  
8 septembre 2009)



*Le conditionnement est un processus généralement long, graduel et cumulatif par lequel un pédoprédateur gagne la confiance d'un enfant et développe des affinités avec lui.*

## LE COMPORTEMENT EN DIT LONG

### Ouvrez l'œil si vous relevez un ou plusieurs des comportements suivants :

- Un adulte qui semble manifester un intérêt démesuré pour votre enfant.
- Un adulte qui multiplie les occasions de passer du temps seul à seul avec votre enfant.
- Un adulte qui devient obsédé par votre enfant.
- Un adulte qui accorde des faveurs spéciales à votre enfant (par ex., le conduire à ses séances d'entraînement et le ramener après).
- Un adulte qui se prend d'amitié pour votre famille et qui cherche davantage à se rapprocher de votre enfant que de vous.
- Un adulte qui manifeste du favoritisme à l'endroit d'un enfant en particulier dans votre famille ou dans un groupe d'enfants.
- Un adulte qui crée des occasions de desservir les intérêts de votre enfant de sorte que celui-ci, à son initiative ou à celle de ses parents, en vienne à passer du temps seul avec lui.
- Un adulte qui crée des occasions de voir votre enfant en dehors du cadre du travail ou de ses fonctions (par ex., en trouvant des moyens de fréquenter votre famille pour multiplier les occasions de côtoyer l'enfant, en personne ou par Internet).
- Un adulte qui s'offre pour garder votre enfant gratuitement ou n'importe quand.
- Un adulte qui manifeste une préférence pour des filles ou des garçons d'un certain âge.

Ces comportements ne signifient pas nécessairement que l'adulte en question s'en prend à votre enfant ou le convoite. Cependant, ces comportements pourraient être jugés inappropriés. Ouvrez l'œil également et interrogez-vous si vous observez l'un ou l'autre des comportements ci-dessus à l'endroit d'autres enfants.

### Ouvrez l'œil également si vous relevez un ou plusieurs des comportements suivants chez votre enfant :

- Votre enfant cherche à passer du temps seul à seul avec un adulte en particulier (trop souvent et pour de longues périodes).
- Votre enfant manifeste de la colère, de l'inconfort, de la peur ou de la tristesse à l'égard d'un adulte en particulier.
- Votre enfant veut souvent aller chez un adulte en particulier, notamment pour y passer la nuit.

### Les enfants sont vulnérables au conditionnement parce que :

- comme tout le monde, ils adorent recevoir de l'attention, de l'affection, de la gentillesse et des cadeaux;
- ils ont encore du chemin à faire au niveau de leur développement social et émotionnel, et peuvent se laisser embrouiller, manipuler et contraindre facilement;
- ils ont appris à respecter et à écouter les adultes;
- ils ne connaissent pas grand-chose à la sexualité;
- ils ne savent peut-être pas interpréter ou comprendre les intentions d'un adulte;
- à l'adolescence, ils manquent d'expérience et sont curieux, rebelles et faciles à exciter.

Bref, les enfants ne font qu'être des enfants.

### Les risques d'abus sont encore plus grands si :

- votre enfant est émotionnellement instable ou privé de liens affectifs solides;
- votre enfant sait peu de choses sur la prévention des abus ou n'a pas accès à une éducation sexuelle adaptée à son âge;
- votre enfant a des besoins spéciaux qui le rendent vulnérable (cognitivement, physiquement ou émotionnellement) et plus facile à manipuler;
- votre enfant manque d'autonomie; ses interactions avec les adultes jouent en faveur de l'adulte [Finkelhor, 1984]
- votre enfant vit dans une famille dysfonctionnelle;
- votre enfant a des besoins d'attention exceptionnels;
- votre enfant est confus par rapport à son orientation sexuelle.

*Dans la plupart des cas, les enfants qui survivent à un abus sexuel ne reconnaissent pas avoir été préalablement conditionnés. Souvent, ils ne voient pas l'abus pédosexuel comme le résultat d'un processus intentionnel.*

### Exemples de comportements suspects venant d'un adulte

Il est important de prêter attention à la fréquence, à l'intensité et à toute combinaison des comportements suivants :

- Entrer sans prévenir dans une pièce où un enfant se change ou dans une salle de bains occupée par un enfant.
- Se changer ou aller aux toilettes sous l'œil d'un enfant.
- Toucher « accidentellement » les parties génitales d'un enfant ou jouer à des jeux qui impliquent des attouchements sur les parties génitales (jouer au docteur).
- Donner le bain à un enfant ou prendre sa douche avec lui à une fréquence excessive.
- Jouer à la lutte ou à se tirailler à l'excès avec un enfant.
- Raconter des blagues obscènes à un enfant.
- Taquiner un enfant à propos du développement de ses seins ou de ses organes génitaux.
- Parler de sa propre vie sexuelle à un enfant sous prétexte de l'éduquer.
- Montrer des images de sexe ou de la pornographie à un enfant.
- Pratiquer à l'excès des activités qui nécessitent de se dévêtir (massage, natation, etc.).



# Comprendre les abus pédosexuels

Pour prévenir les abus pédosexuels, vous devez d'abord savoir ce qu'est un abus sexuel, connaître la démarche de l'abuseur, savoir comment réagir à des révélations et connaître les conséquences pour les victimes. La question des abus pédosexuels n'est peut-être pas toujours un sujet facile à aborder pour les parents, mais il est nécessaire de commencer par acquérir une solide compréhension du problème.

On considère qu'un enfant a besoin de protection lorsque sa vie, sa santé ou son bien-être affectif sont menacés par les actions ou la négligence de quelqu'un. Toute personne qui a de bonnes raisons de croire qu'un enfant a subi, est en train de subir ou risque de subir un abus ou a besoin de protection est tenue de signaler ses suspicions à une agence de protection de l'enfance ou à la police.

## Commettre un abus pédosexuel

Toute forme d'interaction sexualisée entre un adulte et un enfant constitue un abus pédosexuel. Les enfants ne sont pas suffisamment avancés au niveau du savoir, de la maturité et du développement affectif pour consentir à de telles interactions. Les abus pédosexuels n'impliquent pas nécessairement de contacts physiques.

### Abus sexuels avec contact :

- Toucher la région génitale, par-dessus ou sous les vêtements
- Toucher les seins, par-dessus ou sous les vêtements
- Toucher la région génitale d'autrui, par incitation ou par la force
- Sexe oral
- Pénétration vaginale ou anale avec une partie du corps (doigts, pénis, etc.) ou un objet

### Abus sexuels sans contact :

- Invitation à faire des caresses sexuelles à quelqu'un
- Voyeurisme
- Inviter ou forcer un enfant à se masturber ou à regarder d'autres personnes se masturber
- Exhibitionnisme (exhibition rapide ou dévoilement des organes génitaux)
- Impliquer des enfants dans le visionnement ou la production de matériel pornographique ou les faire assister à des activités sexuelles
- Inciter des enfants à se livrer à des comportements sexuels inappropriés

*« Les ados exercent un attrait sexuel sur un groupe beaucoup plus grand et diversifié d'abuseurs en puissance, ce qui les rend encore plus vulnérables à la maltraitance. »*

K. Lanning  
(communication  
personnelle,  
8 septembre 2009)



# Reconnaître les signes

## SI VOTRE ENFANT MANIFESTE L'UN DES COMPORTEMENTS SUIVANTS, VOUS DEVRIEZ PEUT-ÊTRE LE SURVEILLER DE PLUS PRÈS :

- Un enfant qui manifeste des connaissances et des comportements sexuels qui dépassent son stade normal de développement
- Un enfant qui décrit des actes sexuels qu'il n'est pas censé connaître ou dont il ne devrait pas avoir fait l'expérience
- Un enfant qui décrit verbalement des scènes, des sons et des sensations à caractère sexuel
- Un enfant qui suscite des plaintes de la part d'autres enfants à cause de son comportement
- Un enfant qui ne cesse de simuler des actes sexuels et qui fait fi des règles de conduite qui lui sont imposées (par ex., il continue de faire des caresses à d'autres enfants ou à des adultes après s'être fait expliquer les limites à ne pas dépasser concernant les touchers) [Gil, 2006]
- Un enfant de plus de quatre ans qui ne comprend pas très bien le concept des limites (par ex., il essaie de « frencher » des adultes) [Cavanaugh-Johnson, 2003]

Ces comportements, même s'ils peuvent vous paraître troublants, n'indiquent pas nécessairement que votre enfant est victime d'abus sexuels. En revanche, ils indiquent que votre enfant est peut-être affligé par quelque chose; il faut donc prendre des mesures pour déterminer la source et l'étendue du problème.

## AUTRES INDICES À SURVEILLER

Sans nécessairement constituer un signe d'abus sexuel ou de conduite inappropriée, un changement soudain dans le comportement de votre enfant est habituellement dû à un facteur de stress pour l'enfant auquel il faut s'attarder. Surveillez les indices suivants :

- Troubles du sommeil
- Changement radical au niveau émotif ou sautes d'humeur
- Refus ou peur inexplicable d'aller à certains endroits
- Augmentation soudaine et excessive du temps passé en compagnie d'enfants plus jeunes
- Peur ou refus de passer du temps avec une personne en particulier ou hostilité soudaine à l'idée d'être seul avec une personne dont il aimait pourtant la compagnie auparavant
- Insistance à passer du temps avec une personne en particulier
- Dépression ou crises de larmes excessives
- Inquiétude excessive
- Comportement très accaparant
- Agressivité et témérité excessive
- Manque d'émotion ou différences de réactions
- Comportements d'évasion (fugue, alcoolisme, toxicomanie, etc.)
- Difficultés scolaires (notes en chute libre, etc.), extériorisation soudaine des sentiments ou renfermement sur soi

**Il ne faut pas sauter trop vite aux conclusions, car les changements de comportement ne sont pas nécessairement dus à un abus sexuel; ce n'est là qu'une possibilité parmi tant d'autres.** Tout changement de comportement chez votre enfant mérite votre attention, que vous soupçonniez ou non un abus sexuel. Un changement soudain indique que votre enfant est peut-être affligé par quelque chose. Voyez si votre enfant est exposé à des facteurs de stress et trouvez des moyens d'y remédier. Si vous n'arrivez pas à déterminer clairement la cause des comportements et que ceux-ci perdurent, vous pourriez demander conseil ou assistance à votre pédiatre.



# Les révélations d'abus

## POURQUOI LES ENFANTS GARDENT LE SILENCE

### Il arrive souvent qu'un enfant garde le silence ou tarde à parler dans les cas suivants :

- L'enfant craint qu'on ne le croie pas
- L'enfant s'est fait manipuler et conditionner par son agresseur et pense par conséquent qu'il est complice de l'abus qu'il a subi
- L'abuseur a proféré des menaces contre l'enfant ou sa famille, ses amis ou un animal de compagnie
- L'enfant a peur de perdre ce qu'il conçoit comme des privilèges (cadeaux, place ou temps de jeu dans une équipe sportive, reconnaissance scolaire, etc.)
- L'enfant ne vaut pas causer d'ennuis à l'abuseur
- L'enfant craint de se faire juger
- L'enfant pense qu'il n'a aucun adulte de confiance à qui parler
- L'enfant éprouve des sentiments de honte et de gêne
- L'enfant craint que sa vie bascule (peur de perdre ses parents ou de causer leur séparation)
- L'enfant refuse d'admettre qu'il a subi des maltraitances
- L'enfant ne s'estime pas « vraiment » victime d'un abus parce qu'il ne s'est rien passé de désagréable et qu'il n'a pas été contraint par la force

## INDICES À SURVEILLER

### Indices dans le discours de l'enfant :

- « Que penses-tu de \_\_\_\_? »
- « Je ne veux plus jamais aller là! » (en parlant d'un organisme).
- « Je n'aime plus \_\_\_\_ . »
- « Ne t'en va pas! Je ne veux pas rester seule avec \_\_\_\_ . » (L'enfant veut à tout prix éviter de se retrouver seul avec une personne en particulier)
- « Je n'aime pas ça quand tu pars; je me sens mal à l'aise quand tu n'es pas là. »
- « Je me sens mal à l'aise avec \_\_\_\_ . »
- « Je m'haïs. »
- « J'ai peur que tu sois fâchée contre moi... »
- « \_\_\_\_ me fait vraiment rager. »
- « \_\_\_\_ m'a fait des choses... »
- « \_\_\_\_ me fait des choses que je n'aime pas. »
- « \_\_\_\_ joue à des jeux que je n'aime pas. »
- « \_\_\_\_ fait du mal à ma mère. »
- « \_\_\_\_ fait mal à mon chat. »
- « \_\_\_\_ n'est pas gentil. »
- « \_\_\_\_ ne s'occupe plus de moi. »
- « \_\_\_\_ aime plus les garçons que les filles. »



Il faut tenir compte du « portrait d'ensemble » de la réalité de l'enfant pour donner un sens à de telles déclarations de sa part. Une déclaration isolée, sans lien avec d'autres préoccupations au sujet de l'enfant, ne constitue pas nécessairement un motif d'inquiétude.



**POUR RÉFLÉCHIR AU COMPORTEMENT DE QUELQU'UN, POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :**

- Cette personne se comporte-t-elle anormalement à vos yeux?
- Trouvez-vous sa conduite bizarre?
- Est-ce que sa conduite vous dérange?
- Cette personne se conduit-elle tout le temps ou trop souvent ainsi?
- Est-ce que d'autres que vous s'interrogent aussi sur le comportement de cette personne?

*« Les enfants gardent souvent le silence; imaginez à quel point il peut être difficile de parler de ces choses-là. »*

*[Ellerby, 2008]*

**Comment augmenter vos chances de remarquer un indice susceptible de donner lieu à des révélations d'abus sexuels :**

- Renseignez-vous davantage sur les abus sexuels (lire ce guide est un bon début)
- Éduquez votre enfant à la sécurité personnelle en vous servant de matériel adapté à son stade de développement (voir [www.enfantsavertis.ca](http://www.enfantsavertis.ca))
- Développez une relation stable et harmonieuse avec votre enfant
- Soyez à l'écoute des sentiments, des espoirs et des craintes de votre enfant, et rappelez-lui que vous serez toujours là pour l'entendre et lui venir en aide
- Soyez attentifs au comportement de votre enfant

**COMMENT RÉAGIR AUX RÉVÉLATIONS D'UN ENFANT**

Même s'il est pénible d'entendre un enfant faire des révélations d'abus sexuels, il est important que les besoins de l'enfant passent en premier. Faites bien attention à votre réaction pour ne pas traumatiser l'enfant davantage.

- La recherche montre qu'un enfant qui se sent appuyé, entre bonnes mains et en sécurité au moment de ses révélations aura plus de chances de s'en sortir et de s'adapter.
- Les enfants qui ont subi des abus doivent comprendre qu'ils n'en sortent pas « diminués », mais qu'ils peuvent surmonter l'épreuve et mener une vie extrêmement satisfaisante.

*[tiré de Finkelhor, 1984]*



*L'enfant doit comprendre qu'il n'est pas responsable de ce qui est arrivé et qu'il n'est pas seul.*

# Comment réagir aux révélations d'un enfant

## Écoutez

Un enfant qui raconte une expérience difficile a besoin qu'on l'écoute attentivement. En situation d'abus, les enfants ont souvent tendance à redouter la réaction de leurs parents et à craindre de ne pas être crus. Il faut beaucoup de courage pour raconter une épreuve si pénible.

## Modérez votre réaction

Évitez de dramatiser ou de minimiser la situation. Surveillez vos expressions faciales, vos gestes et votre ton de voix, car votre enfant sera attentif à votre réaction. Votre enfant sera capable de relever les écarts entre votre discours et vos gestes. Si votre langage corporel n'est pas en accord avec votre langage verbal, votre enfant sera confus.

## Abstenez-vous de corriger l'enfant

Un enfant qui a subi des abus sexuels emploiera souvent des mots d'argot ou des termes disgracieux pour les organes génitaux et les actes sexuels. Le moment serait très mal choisi pour apprendre le bon vocabulaire à votre enfant, car vous pourriez le faire sentir mal, stupide ou grossier, et il pourrait cesser de parler.

## Félicitez votre enfant pour ses révélations

Il faut énormément de courage pour faire des révélations d'abus, et l'enfant se sentira souvent responsable de ce qui est arrivé. Assurez votre enfant qu'il n'est coupable de rien et qu'il a bien fait de vous prévenir.

## Évitez que l'affaire ne s'ébruite

Protégez l'intimité de votre enfant et faites en sorte qu'aucun autre enfant ne puisse entendre ses révélations. Seuls les adultes qui seront appelés à intervenir directement dans la suite des choses devraient être présents.

## Manifestez de l'affection à l'enfant

Les adultes hésitent parfois à manifester physiquement de l'affection à un enfant après des révélations d'abus sexuels. Dans pareille situation, un enfant a besoin d'affection, de soutien et d'empathie, surtout de la part de ses parents.

## Passez à l'action

Promettez à l'enfant que vous agirez rapidement pour mettre un terme à la situation, mais gardez-vous bien de lui promettre des choses qui sont hors de votre contrôle (par ex., « Je vais m'assurer que ton agresseur aille en prison »).

## Évitez les reproches

Lorsqu'un enfant fait des révélations d'abus sexuels, ne faites jamais d'insinuations du genre « Je t'avais pourtant prévenue » ou « Cela ne serait jamais arrivé si tu... ». Ne portez pas de jugement, tant par votre langage verbal que votre langage corporel (gestes, expressions faciales). Un enfant qui a subi des abus doit comprendre qu'il n'est pas responsable de ce qui est arrivé et qu'il n'est pas seul.

## Communiquez avec une agence de protection de l'enfance ou avec la police pour vous renseigner davantage sur la procédure à suivre et les suites à donner.

[Cooper, Gil]

# Comment signaler un cas d'abus ou d'inconduite

Si vous soupçonnez un cas d'abus pédosexuel ou observez un comportement inapproprié, il est essentiel que vous le signaliez, qu'il s'agisse ou non de votre enfant.

## LES ABUS PÉDOSEXUELS

On entend par abus pédosexuel toute forme d'interaction sexualisée avec un enfant, qu'il y ait ou non contact physique avec l'enfant (voir page 13). Tous les adultes ont l'obligation légale de signaler de telles suspicions. **Sachez quelle est votre responsabilité légale.**

**Si vous avez soupçons raisonnables ou recueillez les révélations d'un enfant à propos d'abus pédosexuels commis par :**

### A. Un membre de la famille

- Qu'il s'agisse ou non de votre enfant, vous devez faire un signalement à votre service de protection de l'enfance ou de police.

### B. Une personne étrangère à la famille de l'enfant (ami de la famille, voisin, etc.)

- S'il s'agit de votre enfant, limitez strictement ses contacts avec le suspect. Faites un signalement à votre service de protection de l'enfance ou de police pour protéger la sécurité des autres enfants.
- S'il s'agit d'un autre enfant, faites un signalement à votre service de protection de l'enfance ou de police.

### C. Une personne en situation de confiance et d'autorité

(par ex., un adulte chargé de s'occuper de votre enfant ou un membre d'un organisme de services à l'enfance)

- Faites un signalement à votre service de protection de l'enfance ou de police ainsi qu'à la direction de l'organisme au sein duquel l'abus aurait été commis.
- S'il s'agit de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'organisme pour savoir :
  - quel sera le déroulement de l'enquête;
  - quelles mesures seront prises pour protéger votre enfant durant l'enquête.



Lorsqu'un enfant et un adulte ont des relations sexuelles consensuelles, le crime est TOUJOURS commis par l'adulte au détriment de l'enfant, qui est TOUJOURS la victime.



## Abus pédosexuels - Mises en situation

1.

**Situation :**

L'amie de la fille de Julie révèle que son beau-père vient la retrouver dans sa chambre la nuit et lui fait des attouchements.

**Mesures prises :**

Julie fait un signalement à son service de protection de l'enfance ou de police.

2.

**Situation :**

La fille de Julie révèle qu'un voisin lui a fait des attouchements.

**Mesures prises :**

Julie fait un signalement à son service de protection de l'enfance ou de police et limite strictement les contacts de sa fille avec le voisin en question.

3.

**Situation :**

Julie examine les historiques de clavardage de sa fille et tombe sur un échange inapproprié avec son entraîneur de natation. Les propos sont très crus, et la fille a reçu plusieurs photos nues de son entraîneur, qui lui demande en retour des photos nues d'elle-même.

**Mesures prises :**

Julie fait un signalement à son service de protection de l'enfance ou de police ainsi qu'au club de natation.

Julie demande qu'on lui explique le déroulement de l'enquête. Julie demande à savoir quelles mesures seront prises pour protéger sa fille durant l'enquête.

### Les parents doivent comprendre et estimer qu'un enfant peut-être une victime même si :

- l'enfant n'a pas dit « Non »;
- l'enfant n'a pas opposé de résistance;
- l'enfant a gardé le silence;
- l'enfant a fait les premiers pas;
- l'enfant a coopéré activement;
- l'enfant a accepté des cadeaux ou de l'argent;
- l'enfant a éprouvé du plaisir sexuel.



## INCONDUITE

Ce n'est pas nécessairement évident de reconnaître un comportement inapproprié chez un adulte. Face à un comportement suspect envers un enfant, les gens restent perplexes ou hésitent à en parler. Même si la situation vous rend mal à l'aise, vous devez absolument faire passer le bien-être de votre enfant en premier.

Le signalement d'un comportement inapproprié fera en sorte que les mesures appropriées soient prises et que les attentes soient précisées. Le fait d'intervenir ainsi en amont pourrait également empêcher que des abus sexuels soient commis contre votre enfant et d'autres enfants. Les indications suivantes vous aideront à juger des comportements inappropriés à signaler à un organisme :

### 1. Une personne qui, dans ses communications avec votre enfant, outrepassé son rôle ou les tâches liées à son emploi, par exemple :

- Écrire des lettres personnelles ou envoyer des messages texte à votre enfant.
- Faire des appels téléphoniques personnels à votre enfant
- Avoir des communications personnelles par Internet avec votre enfant (courriel, messagerie instantanée, clavardage, réseautage social, etc.).
- Envoyer des cadeaux personnalisés à votre enfant.

**Note:** On ne parle pas d'inconduite lorsqu'une personne remet une carte de remerciement, une carte de souhaits ou un petit cadeau à un enfant, pourvu que ce geste soit considéré approprié dans les circonstances. La somme de ces gestes ne doit pas donner un nombre excessif, et ces échanges doivent se faire au sein même du lieu de travail, en présence d'autres personnes et au su de l'organisme.

### 2. Une personne qui, dans ses interactions avec votre enfant, outrepassé son rôle, par exemple :

- Offrir de raccompagner votre enfant sans autorisation.
- Passer du temps avec votre enfant en dehors du travail ou des activités prévues (sauf dans les cas où ces activités sont préalablement annoncées à aux parents et à l'organisme et approuvées par ceux-ci).
- Accorder des privilèges à votre enfant et lui donner des cadeaux particuliers.
- Raconter des blagues obscènes à votre enfant.
- Montrer à votre enfant du matériel pornographique ou sexiste (affiches, dessins animés, calendriers, revues, photos, etc.) ou afficher ce matériel bien en vue.

- Limites physiques, touchers et comportements sexualisés inappropriés.
- Prendre des photos d'un enfant, sauf à la demande expresse de l'organisme et à la condition que ces photos soient prises avec des appareils qui appartiennent à l'organisme ou dont l'organisme est responsable.

**Note:** Un membre du personnel ne doit jamais utiliser son propre téléphone cellulaire ou appareil photo pour photographier un enfant ni envoyer ou copier des photos qu'il aurait prises d'un enfant sur Internet ou sur un quelconque appareil de stockage personnel sans la permission écrite d'un parent.

### 3. Un comportement qui paraîtrait suspect aux yeux de quiconque le remarquerait.

### 4. Un comportement qui dérange votre enfant, l'humilie ou lui fait honte.

### 5. Un contact physique qui rend votre enfant mal à l'aise, dépasse les limites raisonnables ou s'avère inapproprié dans les circonstances ou la situation.

### 6. Limites inappropriées entre un adulte et votre enfant, comportements sexualisés (par ex., langage cru, regards lubriques, flirtage, etc.) ou touchers déplaisants.



## Enfants ayant des besoins particuliers

Les mesures concernant les touchers acceptables pourraient devoir être adaptées en présence d'enfants ayant des besoins particuliers à cause des considérations cognitives, sensorielles et comportementales exceptionnelles qui entrent peut-être en jeu. Une formation et des mesures adaptées s'imposent pour les personnes qui travaillent auprès d'enfants ayant des besoins particuliers afin d'arriver à quelque chose qui donne le résultat voulu sans compromettre la capacité de l'organisme à desservir les besoins particuliers de l'enfant. Il peut s'avérer nécessaire d'adapter les règles et de les formaliser dans le cadre d'un plan d'éducation individualisé basé sur les besoins de l'enfant.

**Si vous observez une inconduite à l'endroit d'un enfant commise par :**

### **A. Une personne étrangère à la famille** (ami de la famille, voisin, etc.)

- S'il s'agit de votre enfant, parlez à l'adulte fautif et faites-lui part de vos préoccupations par rapport à son comportement inapproprié. Limitez et supervisez les rapports de votre enfant avec cette personne.
- S'il s'agit d'un autre enfant, informez ses parents du comportement suspect que vous avez observé.

### **B. Une personne qui travaille comme employée ou bénévole d'un organisme de services à l'enfance ou qui est en situation de confiance et d'autorité par rapport à des enfants**

- S'il s'agit de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'organisme pour faire un signalement formel. Demandez qu'on vous explique le déroulement de l'enquête et les mesures qui seront prises pour protéger votre enfant et les autres enfants.
- S'il s'agit d'un autre enfant, signalez l'inconduite à la direction de l'organisme. Il appartiendra à l'organisme de contacter les parents de l'enfant et de mener une enquête interne.



## Inconduite - Mises en situation

1.

**Situation :**

Benoît voit son voisin tirer sur le soutien-gorge de sa fille.

**Mesures prises :**

Benoît discute de la chose avec son voisin. Benoît limite les contacts de sa famille avec le voisin et ne laisse jamais sa fille sans surveillance avec lui.

2.

**Situation :**

Benoît entend son voisin raconter des blagues obscènes à un garçon de 9 ans.

**Mesures prises :**

Benoît fait part de la situation et de ses inquiétudes aux parents du garçon.

3.

**Situation :**

Benoît découvre un message texte inapproprié sur le cellulaire de sa fille. C'est un message de son prof qui lui dit qu'elle est « sexy » dans son jean.

**Mesures prises :**

Benoît et sa conjointe demandent une rencontre avec la direction de l'école pour faire un signalement formel concernant la conduite inappropriée de l'enseignant.

Ils demandent qu'on leur explique le déroulement de l'enquête.

Ils demandent à savoir quelles mesures seront prises pour protéger leur fille durant l'enquête.



## BON À SAVOIR

### LES ADULTES RESPONSABLES, SOUVENT, N'INTERVIENNENT PAS

La protection des enfants est une préoccupation évidente pour les parents, mais différents facteurs conduisent parfois à l'inaction. Voici quelques fausses croyances assez répandues :

**Opinions négatives :** « Ce n'est pas vraiment un grave problème dans notre société. »

Soixante pour cent des victimes d'infractions sexuelles signalées à la police ont moins de 18 ans [Statistique Canada, 2005]. Or, 70 % des victimes d'abus pédosexuels gardent le silence durant toute leur enfance [Robins, 2000].

**Indifférence:** « Ce n'est pas mon problème; d'autres s'en chargeront. »

**Peur de représailles :** « Il connaît notre famille et notre adresse; il pourrait s'en prendre à nous. »

**Dénégation:** « C'est un bon gars; il ne ferait jamais une chose pareille. »

On a peine à croire qu'il puisse y avoir, au sein d'un organisme de services à l'enfance, des gens capables d'agresser sexuellement un enfant. Toutefois, les abuseurs sont souvent des personnes gentilles, serviables, ouvertes et particulièrement adorables.

**Refus de croire la jeune victime :** « Cette fille est toujours en train de tramer quelque chose; elle raconte toujours des mensonges. »

Il n'est pas rare que les jeunes victimes d'abus ne se fassent pas prendre au sérieux. Une révélation ou une suspicion d'abus pédosexuels doit toujours être prise au sérieux.

**Faire reposer sur l'enfant la responsabilité de dire « quelqu'un a touché mes parties intimes » :** « Si un enfant est victime d'abus sexuel, il préviendra quelqu'un aussitôt. »

Les enfants révèlent souvent les détails petit à petit plutôt que d'un seul coup. Il arrive parfois qu'un enfant déballe tout d'un seul coup, mais généralement, les victimes révèlent les détails petit à petit ou à travers des indices ou des signes. Ce processus peut prendre des heures, des semaines, des mois ou même des années. Si le processus est interrompu, découragé ou arrêté, l'enfant pourrait ne pas révéler la totalité des faits avant l'âge adulte, ou les taire à jamais. Les raisons qui pourraient amener un enfant à s'abstenir de révéler immédiatement l'abus à un adulte de confiance sont nombreuses; par exemple, l'enfant peut craindre de ne pas être cru, être confronté à des menaces de violence, éprouver des sentiments de honte et de gêne, avoir été conditionné par l'abuseur à se sentir complice de l'abus ou craindre de se faire juger (pour d'autres exemples, voir p. 15).

**Crainte de briser une famille :** « Je ne voudrais pas que l'enfant soit retiré de son foyer et placé en famille d'accueil. »

Une allégation d'abus pédosexuel suivie d'une enquête bouleversera inévitablement la famille de l'enfant. Pour assurer la sécurité de l'enfant durant cette période, il est parfois nécessaire de prendre des mesures ayant pour effet de séparer les membres de la famille, à tout le moins provisoirement. Avant de placer un enfant en famille d'accueil, la Protection de l'enfance verra s'il est possible de laisser l'enfant sous la garde d'un parent non maltraitant ou de le confier à d'autres membres ou proches amis de la famille. Le fait de s'abstenir de signaler un abus par crainte de bouleverser la famille risquerait de laisser l'enfant en situation de maltraitance.

**Penser que l'on ne peut signaler que des faits prouvables ou observables :** « Comme je ne suis pas témoin de l'abus et que je n'ai aucune preuve à apporter, je n'ai pas à faire de signalement. »

Les adultes ont l'obligation légale de signaler toute suspicion ou révélation d'abus sexuel, et non d'enquêter sur l'abus proprement dit. C'est à la police ou à la Protection de l'enfance qu'il revient d'enquêter. Prenez garde de ne pas ignorer les éventuelles révélations d'un enfant simplement parce qu'elles vous semblent floues, incohérentes ou invraisemblables.

**Ne pas savoir à qui signaler :** « Si un enfant me faisait des révélations d'abus sexuel, je ne saurais pas à qui le signaler. »

Au Canada, la loi oblige à signaler toute suspicion ou révélation d'un abus pédosexuel à la police ou à une agence de protection de l'enfance.

**Ne pas être encouragé à signaler :** « Mon employeur n'encourage pas vraiment le personnel à faire de tels signalements. »

Il appartient aux organismes de mettre en place des procédures de signalement pour le personnel et les bénévoles et de veiller à ce que tout le monde soit conscient de son obligation légale de signaler.

## Outils de prévention

### Le plan de protection de la famille

L'exercice qui suit vous fera prendre conscience des facteurs de risque qui tendent à augmenter la vulnérabilité d'un enfant à l'exploitation sexuelle. Il vous fera prendre conscience également des facteurs de protection qui permettent de réduire les risques. Le fait de dresser un « portrait d'ensemble » de la réalité propre de votre enfant vous aidera identifier les facteurs qui contribuent ou qui nuisent à sa sécurité et à établir un plan d'action face aux risques que vous aurez identifiés.

#### PAR OÙ COMMENCER?

- 1** **Dressez un portrait d'ensemble :**
  - a. Examinez attentivement la liste des facteurs de protection et cochez ceux qui s'appliquent à la situation de votre enfant.
  - b. Examinez attentivement la liste des facteurs de risque et cochez ceux qui s'appliquent à la situation de votre enfant.
  - c. Soulignez les facteurs de protection qui vous semblent les plus importants.
  - d. Soulignez les facteurs de risque qui vous causent le plus de soucis.
- 2** **Établissez un plan :** Continuez de renforcer les facteurs de protection. Choisissez deux ou trois facteurs de risque que vous pouvez maîtriser. Que pouvez-vous faire pour réduire ou maîtriser chacun de ces facteurs?
- 3** **Mettez votre plan à exécution.**
- 4** **Réexaminez votre plan périodiquement pour évaluer son efficacité. Apportez les correctifs nécessaires au fur et à mesure.**



## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

### FACTEURS DE PROTECTION RELATIFS À L'ENFANT

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> L'enfant a l'air sûr de lui   | <input type="checkbox"/> L'enfant participe à des activités parascolaires                                 |
| <input type="checkbox"/> L'enfant a la protection et le soutien de sa famille immédiate et étendue   | <input type="checkbox"/> L'enfant pose ses limites personnelles et respecte celles des autres             |
| <input type="checkbox"/> L'enfant se sent en sécurité au foyer, à l'école et dans le quartier  | <input type="checkbox"/> L'enfant se tourne vers des adultes de confiance quand quelque chose le dérange  |
| <input type="checkbox"/> L'enfant n'a pas de mal à se faire des amis et est encouragé à développer sa sociabilité                              | <input type="checkbox"/> L'enfant maintient des relations étroites et solides avec un adulte de confiance |
| <input type="checkbox"/> L'enfant a le sentiment d'exceller dans un domaine (école, sports, art, musique, travaux techniques ou manuels, etc.) | <input type="checkbox"/> L'enfant affiche un tempérament optimiste et positif                             |

### FACTEURS DE RISQUE RELATIFS À L'ENFANT

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> L'enfant manque d'assurance; il manque d'estime de soi                                    | <input type="checkbox"/> L'enfant a un handicap (cognitif, physique, affectif ou trouble d'apprentissage) |
| <input type="checkbox"/> L'enfant se sent rejeté et s'ennuie la plupart du temps (il a du mal à se faire des amis) | <input type="checkbox"/> L'enfant a un comportement téméraire (il recherche les sensations fortes)        |
| <input type="checkbox"/> L'enfant se sent inutile ou bon à rien  | <input type="checkbox"/> L'enfant agit souvent par impulsion (il est très impulsif)                       |
| <input type="checkbox"/> L'enfant ne se sent pas aimé  |   |

### FACTEURS DE PROTECTION RELATIFS À LA FAMILLE

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Surveillance étroite (notamment à la maison, sur Internet, dans la rue et dans les lieux publics)                 | <input type="checkbox"/> Chaleur et affection (foyer harmonieux)   |
| <input type="checkbox"/> Bon climat de communication   | <input type="checkbox"/> Surveillance de la consommation médiatique (Internet, télé, films, musique, jeux, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Lien affectif solide entre l'enfant et son père ou sa mère  | <input type="checkbox"/> Bon réseau de soutien (famille étendue et amis)   |
| <input type="checkbox"/> Milieu structuré et routines établies à la maison   | <input type="checkbox"/> Les parents sont attentifs au comportement de l'enfant                                  |
| <input type="checkbox"/> Traditions familiales établies (par ex. : soirée cinéma, soirée pizza, promenades en soirée, etc.)                | <input type="checkbox"/> Les parents reconnaissent et apprécient ce qui compte aux yeux de l'enfant              |
| <input type="checkbox"/> Règles familiales claires (dormir dans son lit, respect de l'intimité, pas d'empiétement sur le rôle d'un adulte) |  |

## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

### FACTEURS DE RISQUE RELATIFS À LA FAMILLE

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Manque de supervision parentale  | <input type="checkbox"/> Absence de règles familiales (biens matériels, comportement affectif, rôle de chacun dans la famille) |
| <input type="checkbox"/> Nombreux déménagements et changements d'école en cours d'année scolaire (faible sentiment d'appartenance à la collectivité locale) | <input type="checkbox"/> Pauvreté des liens affectifs entre les parents et l'enfant  |
| <input type="checkbox"/> Milieu familial chaotique  | <input type="checkbox"/> Présence parentale insuffisante   |
| <input type="checkbox"/> Frère ou sœur ayant de graves problèmes de comportement (criminalité, violence physique ou verbale, etc.)                          | <input type="checkbox"/> Fortes tensions entre les parents   |

### SÉCURITÉ EN LIGNE :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vos ordinateurs sont protégés par des antivirus et des pare-feu à jour         | <input type="checkbox"/> Votre enfant ne passe pas trop de temps sur Internet au détriment de ses autres activités  |
| <input type="checkbox"/> L'enfant sait que vous surveillerez ses activités internet                     | <input type="checkbox"/> Votre enfant s'est fait expliquer les règles de bonne conduite sur Internet et rappeler les limites appropriées (les limites sont vite dépassées sur Internet) |
| <input type="checkbox"/> Vous vérifiez que les jeux auxquels joue votre enfant conviennent pour son âge | <input type="checkbox"/> Votre enfant a appris à reconnaître les situations suspectes, comme lorsqu'un individu vient lui parler de sexe ou lui demande des photos de lui               |
| <input type="checkbox"/> Vous contrôlez l'usage des webcams et des ordinateurs                          |   |
| <input type="checkbox"/> Les clavardoirs non réglementés sont interdits                                 |   |

### CONSEILS DE PRÉVENTION :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avant de retenir les services d'un gardien ou d'une gardienne d'enfants, vérifiez ses antécédents et consultez plusieurs références | <input type="checkbox"/> Vérifiez les offres de travail qui intéressent votre enfant (balayer les feuilles, tondre le gazon, pelleter, garder des enfants) par souci de sécurité |
| <input type="checkbox"/> Intéressez-vous aux relations de votre enfant avec les adultes, camarades et autres enfants plus âgés ou plus jeunes                | <input type="checkbox"/> Apprenez à votre enfant à vous demander systématiquement la permission avant de partir avec quelqu'un   |
| <input type="checkbox"/> Ne laissez pas votre enfant seul avec des adultes ou des ados avec facultés affaiblies  | <input type="checkbox"/> Apprenez à votre enfant à appliquer le principe de la compagnie des amis dans ses déplacements (cliquez martinetonami.ca)                               |
| <input type="checkbox"/> Faites connaissance avec les amis de votre enfant et leurs parents avant de permettre à votre enfant de passer la nuit chez eux     | <input type="checkbox"/> Faites des mises en situation avec votre enfant pour le préparer à faire face à des dangers potentiels  |
| <input type="checkbox"/> Expliquez à votre enfant la différence entre un toucher acceptable et un toucher inacceptable                                       |  |



## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	Mon mari s'implique dans l'équipe de hockey de ma fille. Il assiste l'entraîneur.
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	J'irai aux parties pour les encourager.

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	Nous faisons des soirées familiales « pizza-cinéma » de temps à autre.
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	Nous allons en faire une tradition le troisième vendredi du mois.

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	Je connais les intérêts de mes enfants. L'un aime l'équitation, et l'autre, le chant.
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	Je vais les inscrire à des cours pour qu'ils développent leur talent et prennent de l'assurance.

## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

<b>RISQUE :</b>	Je suis toujours à couteaux tirés avec ma fille adolescente. On se dispute constamment.
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	Je consulterai des amis et son pédiatre pour savoir où trouver des ressources pour les parents d'adolescents.

<b>RISQUE :</b>	Nous ne connaissons personne dans le quartier parce que toutes nos activités se déroulent à l'extérieur du quartier.
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	Je sortirai faire une promenade dans le quartier trois fois par semaine avec les enfants pour nous familiariser avec la vie du quartier et commencer à rencontrer des gens.

<b>RISQUE :</b>	Nous n'avons pas de logiciel de filtrage sur notre ordinateur.
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	Nous installerons un logiciel de filtrage et continuerons de surveiller l'usage de l'ordinateur par notre enfant.

© Centre canadien de protection de l'enfance inc., 2008-



## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	

<b>FACTEUR DE PROTECTION :</b>	
<b>Moyen de renforcer ce facteur :</b>	

## PLAN DE PROTECTION DE LA FAMILLE

<b>RISQUE :</b>	
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	

<b>RISQUE :</b>	
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	

<b>RISQUE :</b>	
<b>Moyen de réduire ou de maîtriser ce facteur :</b>	

© Centre canadien de protection de l'enfance inc., 2008-2011 Il est permis aux parents d'imprimer et de reproduire la présente feuille de travail pour usage personnel. Toute reproduction à des fins commerciales est interdite. Priorité Jeunesse est un programme du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Priorité Jeunesse et le CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE sont des marques de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.



# Comment renforcer la sécurité de votre enfant



## ✓ **COMPRENDRE L'ABUS PÉDOSEXUEL ET LA DÉMARCHÉ DU CONDITIONNEMENT**

La maltraitance sexuelle des enfants est un phénomène complexe. Les abus peuvent être commis par des étrangers, des connaissances ou des membres de la famille. Les enfants qui se font conditionner par une connaissance ou un membre de la famille ne sont pas portés à parler. Il est important de comprendre tous les éléments qui entourent les abus sexuels : comment les prévenir le plus possible et comment reconnaître les signes afin d'intervenir le plus tôt possible.

## ✓ **FIXER DES LIMITES**

Établissez et affermissez le rôle de l'enfant dans la famille. Ne laissez pas l'enfant écouter des conversations d'adultes qui discutent d'affaires qui ne regardent que les adultes. Le cas échéant, rappelez doucement les limites à observer. Les problèmes des adultes ne concernent pas les enfants.

## ✓ **LIMITER L'EXPOSITION DE VOTRE ENFANT À DES CONTENUS POUR ADULTES**

Limitez l'exposition de votre enfant aux contenus multimédias (télévision, musique, Internet, jeux, etc.). Même si votre enfant s'intéresse à l'information pour adultes, déterminez ce qui lui convient et ce qui ne lui convient pas.

## ✓ **TENIR VOTRE ENFANT À L'ÉCART DES CHICANES D'ADULTES**

Les chicanes d'adultes sont très déroutantes pour un enfant et sont une source de stress émotionnel. Tenir votre enfant à l'écart de vos chicanes d'adultes permet de préciser les limites de son rôle et du vôtre, ce qui aura pour effet de sécuriser l'enfant.

## ✓ **ÉVITER DE FORCER VOTRE ENFANT À EXPRIMER DE L'AFFECTION**

Apprendre le respect à un enfant n'équivaut pas à lui apprendre l'obéissance. Si votre enfant n'est pas du genre à manifester physiquement son affection, respectez son choix. Du coup, il développera sa conscience de lui-même, et vous respecterez son droit de prendre ses propres décisions à propos des contacts physiques.

## ✓ **IMPOSER LE RESPECT DE L'ESPACE PERSONNEL ET DE L'INTIMITÉ**

Tous les membres de la famille devraient pouvoir aller aux toilettes, se laver et se changer en toute intimité. Chacun devrait aussi disposer d'un espace personnel dans la maison pour ranger ses affaires (chambre, armoire, tiroirs, tablettes, etc.).

# Ce que votre enfant doit apprendre

## ✓ **NOMMER CORRECTEMENT LES PARTIES DU CORPS**

Apprendre à votre enfant à nommer les parties du corps par leur vrai nom permet d'améliorer la communication adultes-enfants, ce qui s'avérerait particulièrement important si jamais votre enfant avait à faire des révélations d'abus sexuels ou de contacts inappropriés.

## ✓ **S'APPROPRIER SON CORPS**

Si votre enfant en est capable, apprenez-lui à s'habiller, à prendre son bain, à se laver et à aller aux toilettes tout seul. Cela lui fera prendre conscience des limites associées à l'intimité. À mesure qu'il gagnera en autonomie, respectez son intimité.



### ✓ **S’AFFIRMER**

Créez des occasions pour votre enfant de se pratiquer à allier à son langage corporel des messages verbaux forts (NON!, Arrête!, Je n’aime pas ça!, etc.) pour qu’il se fasse prendre au sérieux.

### ✓ **DITES À VOTRE ENFANT DE VOUS PRÉVENIR SI QUELQU’UN ESSAIE DE TRANSGRESSER SES LIMITES PERSONNELLES**

Par exemple :

- si quelqu’un veut toucher ses parties intimes (ou lui demande de toucher celles d’une autre personne);
- si quelqu’un veut voir ses parties intimes (ou lui demande de regarder celles d’une autre personne);
- si quelqu’un veut prendre des photos nues de lui (ou lui montrer des photos nues d’autres personnes);
- si quelqu’un lui raconte des blagues obscènes ou lui parle de sexe;
- si quelqu’un va aux toilettes sous ses yeux;
- si quelqu’un veut lui donner le bain;
- si quelqu’un lui fait peur, lui fait du mal ou de la peine, ou le rend mal à l’aise.

### ✓ **LES BONS ET LES MAUVAIS SECRETS**

Expliquez à l’enfant la différence entre un bon secret qui ne fait de mal à personne et que l’on peut garder et un secret inquiétant qu’il faut révéler à un adulte de confiance.

### ✓ **IDENTIFIER DES ADULTES DE CONFIANCE**

Aidez votre enfant à repérer dans son entourage des adultes de confiance à qui il peut demander de l’aide. Il est important que votre enfant sache exactement à qui s’adresser en cas de problème et lorsqu’il veut discuter de quelque chose qui le préoccupe.

### ✓ **LES RELATIONS SAINES ENTRE ADULTES ET ENFANTS**

Expliquez à votre enfant ce qu’est l’amitié et ce qu’elle n’est pas. Les délinquants pédosexuels misent parfois sur l’amitié pour obtenir la soumission d’un enfant et éviter la dénonciation. Expliquez les signes d’amitié à votre enfant. À partir de la 6<sup>e</sup> année scolaire, abordez la question sous l’angle des relations saines et malsaines. Les enfants sont sensibles à l’attention et à l’affection. Expliquez la distinction entre une relation coopérative et une relation coercitive.

### ✓ **RECONNAÎTRE ET NOMMER SES SENTIMENTS**

Apprenez à votre enfant à reconnaître et à nommer ses sentiments. Cela lui apprendra à s’écouter et à se connaître.

Cliquez [www.enfantsavertis.ca](http://www.enfantsavertis.ca) pour obtenir du matériel éducatif et des leçons de sécurité personnelle qui correspondent au stade de développement de votre enfant.



## Choisir un organisme sûr pour votre enfant

En votre qualité de parents, vous êtes appelés à prendre de nombreuses décisions concernant votre enfant (école, service de garde, activités et programmes parascolaires). Les risques d'abus pédosexuels ne sont certes pas une considération agréable à prendre en compte, mais vous aurez l'esprit tranquille si votre enfant se trouve dans un milieu sûr.

Un organisme sûr pour les enfants, c'est :

- ✓ un organisme conscientisé au problème des abus pédosexuels;
- ✓ un organisme qui gère les risques en appliquant des mesures pour les réduire;
- ✓ un organisme qui prend au sérieux son devoir de protéger les enfants contre la maltraitance;
- ✓ un organisme conscient de son obligation morale et légale de contribuer à la protection des enfants qui lui sont confiés;
- ✓ un organisme qui nourrit un climat de transparence, de confiance et d'ouverture parmi le personnel, les bénévoles, les enfants et les parents;
- ✓ un organisme qui prend des mesures de protection sous la forme de politiques et de procédures destinées à prévenir ou à faire cesser les abus pédosexuels;
- ✓ un organisme qui place la sécurité des enfants à l'avant-plan;
- ✓ un organisme qui a de bonnes procédures d'embauche (description de poste, offre d'emploi, entrevues, sélection, vérification des références, etc.);
- ✓ un organisme qui offre à ses nouveaux employés et bénévoles des séances d'orientation qui abordent la question des abus pédosexuels;
- ✓ un organisme qui encadre et surveille son personnel et ses bénévoles;
- ✓ un organisme qui donne de la formation sur les abus pédosexuels à son personnel et à ses bénévoles;
- ✓ un organisme qui donne de l'information et de la formation aux parents et aux enfants;
- ✓ un organisme qui a des politiques claires en cas de révélations d'abus pédosexuels ou d'allégations d'inconduite de la part du personnel ou des bénévoles;
- ✓ un organisme qui applique un code de conduite;
- ✓ un organisme qui a un manuel de protection de l'enfance assorti de politiques et consultable par les parents.

## QUESTIONS PAR RAPPORT AU CHOIX D'UN ORGANISME

Avant de choisir un organisme que votre enfant fréquentera (centre sportif, club, école, garderie, etc.), posez les questions suivantes à un représentant de l'organisme pour savoir quels sont les mécanismes en place pour prévenir les abus pédosexuels.

1. Votre personnel reçoit-il de la formation sur les abus pédosexuels?

OUI  NON

2. Votre organisme a-t-il un code de conduite pour les adultes qui travaillent auprès des enfants?

OUI  NON

a. Ce code de conduite énonce-t-il clairement les attentes et les limites en ce qui concerne :

i. Les relations entre le personnel et les enfants?

OUI  NON

ii. Les bénévoles?

OUI  NON

iii. Les enfants?

OUI  NON

iv. Les parents?

OUI  NON

3. Comment encadrez-vous les interactions du personnel et des bénévoles avec les enfants?

---

---

4. Avez-vous un processus de sélection et d'embauche pour votre personnel et vos bénévoles (processus d'entrevue rigoureux, vérification des antécédents, etc.)?

OUI  NON

5. Comment traitez-vous les cas d'inconduite de la part du personnel?

---

---

6. Quelle est votre politique pour le signalement des abus sexuels ou des inconduites du personnel?

---

---



## QUESTIONS PAR RAPPORT AU CHOIX D'UN ORGANISME *(suite)*

7. Comment gérez-vous les risques associés aux activités suivantes :
- a. Siestes
  - b. Assistance aux toilettes
  - c. Temps seul à seul avec un enfant
  - d. Sorties (sorties éducatives, promenades, programmes de natation, etc.)
  - e. Transport d'enfants
  - f. Sorties avec coucher (camping, tournois, nuits au musée, etc.)
  - g. Activités au domicile d'un membre du personnel (soirées pyjama, etc.)
  - h. Contacts du personnel avec les enfants en dehors du travail
  - i. Activités ou services offerts par le personnel en dehors du travail (clubs sportifs, tutorat, gardiennage, voyages, etc.)
  - j. Visites d'un membre du personnel au domicile d'un enfant

### **Questions à vous poser**

- 1. Que savez-vous de l'histoire de l'organisme, de son mandat, de sa structure organisationnelle et de ses valeurs?
- 2. Allez visiter les lieux. Quelle impression vous laisse votre visite?
- 3. L'organisme fait-il preuve de transparence (est-il ouvert aux questions sur la protection des enfants et aux idées de l'extérieur)?
- 4. L'organisme pratique-t-il la politique de la porte ouverte pour gérer les problèmes?
- 5. Les parents sont-ils encouragés à rester et à assister aux activités?
- 6. Comment encourage-t-on la participation des parents?

## Conclusion

Certes, aucun programme n'apportera jamais une protection à toute épreuve contre les abus; néanmoins, le déploiement du programme Priorité Jeunesse au sein d'un organisme de services à l'enfance aura pour effet d'élever des barrières à la pédocriminalité. Cette mesure réduira les risques qu'un délinquant pésosexuel s'introduise dans l'organisme et développe des relations inappropriées avec les enfants placés sous sa responsabilité. Priorité Jeunesse fait prendre conscience des limites à respecter et des risques d'abus sexuels associés au non-respect de ces limites. Avec Priorité Jeunesse, les organismes de services à l'enfance découvriront l'importance d'avoir un code de conduite et des politiques de protection de l'enfance, apprendront comment recruter les bonnes personnes, comprendront la nécessité de fournir un bon encadrement et sauront comment procéder pour signaler un cas d'abus sexuel ou d'inconduite.

Tous les parents veulent que leur enfant soit en sécurité en tout temps, en particulier lorsqu'il est sous la responsabilité d'autrui. Priorité Jeunesse aborde certains des problèmes les plus sérieux auxquels les organismes de services à l'enfance de toute taille et de toute nature sont confrontés de nos jours. Le programme apporte des solutions qui permettront aux organismes d'offrir aux enfants des programmes de qualité et des milieux sûrs et enrichissants.

Les abus sexuels sont un risque dont il faut tenir compte. Renseignez-vous sur les mesures de prévention en vigueur dans les organismes fréquentés par votre enfant. Demandez-leur s'ils connaissent Priorité Jeunesse et, dans le cas contraire, voyez s'ils seraient intéressés à adopter un programme qui profitera au personnel et aux bénévoles, à l'organisme et, par-dessus tout, aux enfants placés sous leur responsabilité.

Pour en savoir davantage, cliquez [www.prioritejeunesse.ca](http://www.prioritejeunesse.ca)



## Références

- Cooper, S.W. et R. J. Estes, A. P. Giardino, N. D. Kellogg et V. I. Vieth (2005). Medical, legal & social science aspects of child sexual exploitation: a comprehensive review of pornography, prostitution and Internet crimes. St. Louis: G.W. Medical Publishing Inc.
- Ellerby, L. (2008). Commit to Kids: child sexual abuse training video. Winnipeg, MB: Centre canadien de protection de l'enfance inc.
- Finklehor, D. (1984). Child sexual abuse: New theory and research. New-York: The Free Press.
- Gil, E. et T. C. Johnson (1993). Sexualized children: Assessment and treatment of sexualized children and children who molest. Rockville, MD: Launch Press.
- Johnson, T.C. (2003). Understanding children's sexual behaviours: What's natural and healthy. South Pasadena, Californie: New Harbinger Publishing, Inc.
- Robins, S. L. (2000). Protégeons nos élèves: examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario: rapport. Ministère du procureur général de l'Ontario. Toronto: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.







[prioritejeunesse.ca](http://prioritejeunesse.ca)